

# LE PRÉSIDENT

## JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — Le 24 Février. — Revue de Paris. — Craintes à Paris. — La République a de la force et de la générosité. — Les affaires vont de mal en pis en Italie. — La cocarde tricolore à Rome. — Déclaration de guerre en Autriche. — CHRONIQUE PARISIENNE : Procès de Bourges, M. Proudhon passant en Angleterre; Duel sans témoin; Emigration icarienne; Les transportés de juin. — Assemblée nationale. — NOUVELLES DE LYON : Le service célébré à Saint-Jean a été fort nombreux; Plantation de nouveaux arbres de liberté; Les drapeaux rouges à La Croix-Rousse; Départ du maréchal Bugeaud pour Saint-Etienne; Procès intenté à un curé; Le bonnet terroriste; Influence des meneurs; Vieillard blessé par le cheval d'un dragon; Banquet démocratique; Assassinat d'un militaire; Vol commis par une femme; Avis intéressant pour ceux qui ont été volés; Grand incendie; Une lutte honorable. — Nouvelles étrangères. — Nouvelles Diverses : Condamnation d'un assassin. — Feuilleton : Suite de Patte-Blanche, épisode de l'Empire.

Lyon, 25 Février 1849.

### Le 24 février.

Il y a un an que la monarchie s'est écroulée, entraînant avec elle des institutions vermoulues; faisant disparaître dans l'abîme où elle s'est engloutie toutes les fictions constitutionnelles dont le règne est tombé, plutôt accablé sous leur propre impuissance, qu'anéanti par la main vengeresse du peuple. Il y a un an que la République est proclamée et dans cette forme gouvernementale, fidèle expression de la volonté souveraine de la nation, la France a trouvé enfin le port où elle sera à l'abri des révolutions.

Personne n'oserait venir attaquer, au milieu du peuple français, la République qu'il s'est donnée, la Constitution qu'il s'est faite; personne n'oserait lui

proposer de se renier lui-même, de se déjuger et de briser de ses mains ce qu'il a établi hier; non, la violence des partis et les menaces de l'étranger ne prévaudront pas contre elle.

C'est en vain que des hommes qui persistent à demeurer immobiles au milieu du mouvement du siècle travailleront à ramener des idées usées et des souvenirs réprouvés. Ils n'éprouveront dans leurs folles tentations que déceptions et avortements. Un seul danger menace la République, un seul danger nous inspire quelques craintes, et ce danger, c'est l'impatience de quelques esprits généreux qui se laissent aller à des exagérations, à des rêves, à des excentricités, où une seule chose est sérieuse : le danger qu'ils font courir au pays. Ces esprits imprudents offrent de plus une proie facile aux ambitieux qui caressent leurs goûts, flattent leurs passions et profitent de la confiance qu'ils leur inspirent pour les tromper plus sûrement.

Le danger pour la République n'est pas ailleurs. L'histoire de l'année qui vient de s'écouler nous en offre une preuve incontestable.

La République est venue sans qu'on l'ait appelée ou désirée; elle est venue, éclatant comme une tempête inattendue sur les populations étonnées, et l'on pouvait craindre de la part de ses anciens adversaires quelques machinations secrètes, quelque guerre sourde, quelque opposition acharnée; ces craintes ne se sont pas réalisées; tous les partis se sont rangés avec plus ou moins de bonne volonté sous le drapeau républicain; ils ont tous apporté leur adhésion spontanée, et si la République a causé quelque surprise, les républicains qu'elle a convertis, en ont causé bien davantage.

Les périls contre lesquels la République a eu à se défendre ne sont donc pas venus de ceux qu'elle considère comme ses adversaires; ils sont sortis des rangs de ses amis, amis trop zélés, dont la fougue impetive voulait entraîner la France au-delà du but

raisonnable qu'elle s'était tracé.

Deux dates sont déjà inscrites dans cette année pour marquer les jours néfastes que nous avons eus à traverser : le 15 mai et le 23 juin. A ces deux époques, ce n'était point la réaction qui dirigeait l'émeute; c'était cette troupe égarée de démocrates aveugles, qui veulent imprimer aux affaires du pays l'incertitude de leurs systèmes, le trouble de leurs pensées, l'injustice de leurs désirs. Ceux-là, seulement, sous prétexte de perfectionner la République, ont failli la renverser. Il faut que le peuple en soit bien convaincu : la République est avant tout un gouvernement de paix et de légalité; du moment que l'arbitraire et la violence s'en mêleront, elle est perdue.

La France est un pays dominé par des intérêts matériels, dont la voix un instant étouffée se fait entendre l'heure d'après, plus énergique et plus forte, irritée par des besoins longtemps comprimés. La France veut être gouvernée et administrée de manière à ce que ses intérêts reçoivent leur légitime satisfaction; si, dans l'intention de républicaniser la France, on l'épuise par une agitation stérile, si on la ruine en l'effrayant sans cesse, la France s'insurgera contre le gouvernement qui causera ses souffrances, et elle cherchera dans l'exagération du principe l'autorité, l'ordre et le calme que le principe de liberté n'aura pas su lui donner.

Voilà ce que l'expérience d'un an nous a déjà appris. Aujourd'hui, la confiance renaît, le travail se ranime, le commerce reprend ses transactions, tout nous fait espérer un avenir meilleur. Ne le compromettons pas par trop d'impatience; soyons calmes et patients; avec le suffrage universel, la volonté toute puissante du peuple triomphera; elle triomphera sans troubler la paix publique, ce qui est le seul moyen de faire porter à ce principe les fruits qu'il renferme.

On annonce que M. Lagrenée, qui devait représenter la France aux conférences de Bruxelles vient

### FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

#### Patte-blanche.

ÉPISODE DE L'EMPIRE.

(Suite.)

II.

Une nuit que, délivré pour quelques moments de la fièvre qui me tenait sans cesse, j'allais m'assoupir sur la paille trempée d'eau croupie, certains sifflements aigus, partant de l'extrémité opposée de mon cachot, éveillaient mon attention; je finis par découvrir que mon caniche faisait une guerre très fructueuse aux rats qui infestaient cette partie du bâtiment, et qu'il se nourrissait de chair crue, qu'il n'aimait pas, afin, sans doute — je ne pouvais lui en prêter l'intention — de ne pas diminuer ma part de vivres.

Arrivés à Chatam, on me tira de la cale. Le médecin du bord, appelé pour nous visiter avant notre établissement sur les pontons, daigna me trouver trop faible pour supporter le régime des prison-

niers, et me fit entrer à l'infirmerie, où je demeurai une quinzaine de jours, aux prises avec le *physician* de la *maison-ship*.

Au bout de ce temps, je reçus l'ordre de rejoindre mes compagnons de captivité à Plymouth. Je n'étais pas remis complètement, mes plaies n'étaient pas bien cicatrisées; mais enfin ce que je désirais le plus au monde m'était accordé : Patte-Blanche restait avec moi.

Qu'on se figure un vieux vaisseau de guerre entièrement rasé, dont le pont est encombré d'ignobles baraques destinées au logement des gardiens, et où d'énormes barres de fer s'entre croisent à la moindre ouverture, on aura une idée exacte de ce ponton de Plymouth que j'allais habiter.

Cette prison flottante, enfoncée dans une vase fétide que chaque marée venait fouiller et découvrir, exhalait des miasmes infects, respirés par plus de cinq cents créatures horriblement amaigries, livides, percluses, abattues par de cruelles privations, et minées par un sombre désespoir.

Près de la cambuse, qui occupait la première batterie, un emplacement de quatre sabords avait été ménagé pour les *ébats* des prisonniers. C'était là le préau.

Au-dessous, dans le faux-pont, haut seulement de quatre pieds dix pouces, étaient parqués, à moitié nus,

ces braves qui avaient rempli l'univers du bruit de leurs exploits.

Hélas! qu'ils les ayaient chèrement!

L'air y était tellement corrompu que le lumignon tenace des lanternes s'y éteignait, et que le matin, quand nos géoliers ouvraient les panneaux d'écou-tille, ils étaient obligés de s'éloigner précipitamment pour ne pas succomber à une asphyxie imminente.

Confinés dans ce bouge, pour un temps dont il était impossible de prévoir la durée, nous n'avions pour distractions que nos souvenirs affaiblis par nos souffrances; souvent le *all iswell!* (tout va bien!) des sentinelles anglaises interrompait brusquement nos causeries à voix basse sur le pays et la famille de chacun d'entre nous.

L'intelligente gaité de Patte-Blanche y sécha plus d'une larme.

Bien que nous n'eussions, pour nous mouvoir et nous étendre, que cinq pieds de long sur deux de large, chacun trouvait encore moyen de s'amoidrir assez pour respecter la place que choisissait mon chien, tantôt ici, tantôt là, selon que l'inspiraient ses caprices ou ses prédilections. C'était une grande ressource dans notre infortune; aussi recevait-il partout un accueil presque fraternel.

(La suite au prochain numéro.)

Arriver à Paris, mais qu'il retournera très prochainement, non plus à Bruxelles, mais à Vienne, avec une mission diplomatique des plus délicates, dit-on ; cette mission semble ressortir d'un fait qui s'est passé au congrès de Bruxelles. D'une part, il est très certain que la conférence a été rompue comme le bruit en avait couru il y a deux jours. Et d'autre part, il est positif que le comte Colloredo a déclaré que, quant à l'Autriche, elle ne pouvait consentir à négocier qu'en prenant pour base les traités de 1815. Seulement on ne nous dit pas si l'Autriche ou son représentant, M. Colloredo, n'a entendu parler des traités de 1815 qu'en ce qui touche les délimitations territoriales en Italie, car si le plénipotentiaire autrichien a parlé des traités de 1815 sans leur acceptation la plus large, il faudrait en conclure que le gouvernement autrichien ne reconnaît pas plus notre République et ce qu'elle a fondé, qu'il ne reconnaît la République toscane et celle de Rome. Nous aimons à croire que le comte Colloredo n'a pas été aussi explicite que les termes dont il s'est servi semblent le faire entendre, car ce serait une déclaration de guerre adressée à la France, et dans ce moment, il n'y aurait ni justice ni prudence à déclarer la guerre au gouvernement de notre pays. L'Autriche doit le savoir mieux que personne.

A Paris, malgré les efforts incessants des anarchistes, le calme paraît assuré pour longtemps, et d'après les renseignements qui nous ont été donnés, les craintes, un instant conçues par l'autorité sur des manifestations dangereuses pour le jour anniversaire de la République, sont, sinon complètement dissipées, au moins diminuées. Un mantagnard, Ch. C..., disait à ce sujet : « Nous ne livrerons maintenant bataille que sur le terrain du suffrage universel ; si nous la perdons, nous verrons. »

Tout se bornera à quelques promenades surveillées par l'autorité.

Rien n'annonce, d'ailleurs, que cette fête doit présenter une physionomie spéciale et un caractère brillant. Les préparatifs sont bien mesquins ; ils consistent dans le programme ordinaire des mâts à banderolles, des théâtres en plein vent et des orchestres publics. On tend aussi l'église de la Madeleine de décorations noires pour le service funèbre commémoratif auquel doivent assister l'Assemblée nationale et le président de la République.

A ce sujet, on a constaté une résurrection. On croyait que l'église soi-disant française de l'abbé Châtel, avait disparu depuis longtemps. Elle reparait pour annoncer que le 24 février, à 2 heures, aura lieu un service commémoratif et d'actions de grâces avec discours, par l'abbé Châtel, pour la victoire de 1848 et l'établissement de la République, rue et passage Dauphine, 36, escalier C. On ne dit pas à quel étage.

On croit, à Paris, dans le monde politique, que dans le mouvement électoral qui se prépare, une part sera et doit être faite aux directeurs des journaux influents des départements. Jusqu'ici la presse parisienne a pris seule rang dans les Assemblées parlementaires. Pourquoi les journaux de province, qui depuis février ont donné tant de gages et rendu tant de services, ne réclameraient-ils pas quelques sièges au parlement ? Ils le doivent d'autant plus que la loi organique sur la presse sera discutée par l'Assemblée législative et que les intérêts de la presse provinciale devront être non-seulement surveillés mais défendus.

On a distribué aujourd'hui le rapport fait, au nom du comité de justice, tendant à l'abrogation de la loi du 10 avril et du décret du 26 mai 1848, prononçant l'interdiction du territoire français contre les familles qui ont régné en France. Le comité de justice propose d'ajourner la prise en considération de cette proposition. L'Assemblée nationale, dit le rapporteur, adopte la pensée de la proposition, elle se l'approprie et n'attend que le moment opportun, pour donner place, dans nos lois, à cette grande et généreuse pensée. Le moment arrivé, une nouvelle proposition ne sera pas nécessaire, la proposition actuelle subsistera, et le jour où vous pourrez résoudre définitivement la question en rayant de vos lois les décrets de bannissement, la République aura donné au monde entier une grande preuve de sa force et de sa générosité.

## NOUVELLES D'ITALIE.

Turin, 22 février.

Gioberti a donné sa démission, et le général du génie militaire, Chiodo, ancien élève de l'école polytechnique et ministre de la guerre, a été appelé aux fonctions de président du conseil.

La séance d'hier, à la chambre des députés, a été orageuse ; des interpellations catégoriques ont été faites au ministère sur les motifs de la retraite de Gioberti ; il appartenait à ce dernier d'y répondre, mais il s'est renfermé dans tant de réticences, il a voulu tellement s'envelopper dans la réserve ministérielle, qu'il laissait peser sur ses collègues restant aux affaires une responsabilité repoussée par eux.

Ils ont avoué que l'intervention armée en Toscane a été le motif réel de la dissidence qui les a séparés, et que, resté seul pour appuyer cette mesure, Gioberti a dû se retirer devant l'opinion contraire de tous ses collègues.

Gioberti prétend, malgré tout, qu'un jour il pourra publier tous les documents propres à éclaircir cette circonstance difficile, et qu'au lieu d'être blâmé, il sera loué par ses concitoyens.

On ne peut que faire des suppositions sur les motifs de l'intervention en Toscane ; la qualité de beau-frère du grand-duc n'aurait-elle point poussé Charles-Albert à porter aide et secours à Léopold ?

Notre position s'aggrave, et notre roi ne peut voir sans inquiétude les exemples qui nous sont donnés par Rome et la Toscane.

La guerre est imminente, le cri en a été jeté hier à la chambre ; le roi y voit une porte de salut, mais elle lui échappera, soit que ses armes aient du succès, soit qu'elles succombent.

Radetzky s'attend à la déclaration de guerre immédiate, et l'on rapporte que le projet arrêté par les Autrichiens est de se retirer dans les places fortes, parce que leur armée a été diminuée de plusieurs corps envoyés en Hongrie.

Florence, 18 février.

Le corps diplomatique a suivi le grand-duc à San-Stephano, à l'exception du ministre français qui n'y est allé que pour prendre congé de Léopold. Un bateau à vapeur anglais est venu prendre le grand-duc pour le conduire à Naples.

Le général de Laugier a annoncé, par une proclamation, qu'il allait venir avec 20,000 Piémontais pour rétablir le grand-duc sur le trône.

Cet acte a soulevé la population et on déclare le général Laugier traître à la patrie ; on assure qu'il s'est enfui en Piémont.

Rome, 15 février.

Nos troupes ont pris la cocarde tricolore italienne et quitté celle du pape.

L'Assemblée constituante a décrété que la République romaine reconnaît la dette publique comme nationale et inviolable.

Nous lisons dans une correspondance particulière de Turin :

Nos affaires vont de mal en pis.

Gioberti est renversé ; les Républiques de Florence et de Rome seront reconnues ; la Constituante italienne aura lieu, et la guerre est inévitable.

Gioberti était le seul homme qui, par son caractère et ses talents, pouvait inspirer quelque confiance.

Que deviendra l'Italie avec Brofferio, et *tutti quanti* ? Dieu seule sait !

Il existe une grande agitation ici et dans les provinces.

Le roi se jette tête baissée dans les bras des républicains ; il veut la guerre à tout prix, et donnerait mille couronnes plutôt que de ne pas la faire ; la tête lui tourne ; eise était déjà si faible, que cela ne surprend pas.

Tout ici est très grave.

### Chronique parisienne.

On annonce qu'un des commissaires de police de Paris va être délégué pour se rendre à Bourges où il séjournera pendant tout le temps du procès des accusés du 15 mai, avec le titre de commissaire central de police du département du Cher.

M. Proudhon a, dit-on, annoncé à ses amis son intention de ne pas se présenter devant la cour d'assise, de faire défaut et de passer ensuite en Angleterre.

Le mouvement industriel et commercial semble devenir plus intense. A la nouvelle du vote définitif de la proposition Lanjuinais, la bourse de samedi,

17, à Bordeaux, a pris une animation extraordinaire.

Une étonnante activité s'est manifestée dans les affaires. Des parties considérables de marchandises de toute espèce ont été vendues.

Depuis le 24 février, jamais la bourse de Bordeaux n'avait été aussi animée.

Encore une nouvelle qui est dans l'intérêt du commerce : Le 20 février, a eu lieu l'ouverture de la première section du chemin de fer de Tours à Nantes.

Cette section ira jusque à Saumur. La deuxième section qui atteint Angers, sera livrée à la circulation vers le mois de juin.

L'invalidé Casse, accusé de meurtre volontaire dans un duel sans témoins ; duel auquel avait donné lieu, à l'époque de l'élection à la présidence de la République, une discussion entre lui et un de ses camarades, le sergent Larget, qui tenait pour le général Cavaignac, tandis qu'il prenait, lui, parti pour Louis-Napoléon, a comparu, aujourd'hui, devant le deuxième conseil de guerre, présidé par M. Cornemuse, colonel du 14<sup>e</sup> léger.

L'accusation a été soutenue par M. le capitaine d'Hennezel, commissaire du gouvernement, et la défense présentée par M. Philippon de la Madeleine, a obtenu un plein succès.

Déclaré non coupable, à l'unanimité, le caporal Casse a été acquitté.

Une fraction de l'Assemblée se dispose, nous dit-on, à demander la mise à l'ordre du jour du rapport de M. Stourm, sur le budget du ministère des travaux publics. MM. Deslongrais et Jules Lestayrie ont, ainsi que M. Achille Fould, vainement combattu un tel mode comme inusité et irrégulier. Mais cette fraction espère ainsi voter tout le budget. Nous espérons que la majorité saura faire justice de ces prétentions, dont le résultat, comme nous l'avons dit, si elles étaient écoutées, ne pourrait être qu'inutile, sinon désastreux, pour l'économie générale du budget.

— On lit dans l'Estafette :

« Avant-hier soir, un commissaire de police, spécialement délégué par le préfet, s'est transporté au siège de l'émigration icarienne, situé rue Jean-Jacques Rousseau, et a procédé sur-le-champ à une minutieuse perquisition, qui a eu pour résultat la saisie de tous les registres, cahiers, contrôles et billets de la société icarienne. Tous ces papiers ont été provisoirement placés sous scellés et envoyés à la préfecture de police, où ils resteront déposés jusqu'à plus ample information de la justice. »

Le comité de la justice s'est occupé hier de la proposition de M. Lagrange, relative à la révision des dossiers des transportés de juin. Après de nouvelles observations données par M. Lagrange, et une discussion à laquelle ont pris part plusieurs membres du comité, il a été décidé que la proposition n'impliquant pas une amnistie, mais bien des grâces particulières, qui sont dans les attributions du pouvoir exécutif, il n'y avait pas lieu de prendre la proposition en considération. M. Legard de la Dirays a été nommé rapporteur.

### ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 22 février 1849.

Adoption des divers paragraphes de l'article 75 et de l'ensemble de cet article.

M. le ministre des travaux publics présente un projet de loi relatif à l'achèvement du Louvre, et se composant de six articles.

Renvoi du projet de loi aux bureaux.

M. Charras dépose une proposition ainsi conçue :

« Toutes les nominations et toutes les promotions qui auront lieu dans l'ordre de la Légion d'Honneur seront publiées au *Bulletin des Lois* et au *Moniteur universel* avec l'exposé détaillé des services militaires ou civils qui les auront motivées. »

Renvoi aux bureaux.

Reprise de la discussion de la loi électorale.

Rejet de divers amendements.

Adoption de l'ensemble de l'art. 76 tel que l'a proposé la commission.

La séance est levée.

Séance du 25 février. — Présidence de M. A. MARRAST.

A une heure et demie, la séance est ouverte.

La discussion de la loi électorale est reprise.

Art. 74: Tout fonctionnaire rétribué élu représentant du peuple et non compris dans les exceptions admises par les articles 77 et 78 de la présente loi sera tenu d'opter avant la vérification de ses pouvoirs entre sa fonction et le mandat législatif. A défaut d'option, il sera réputé démissionnaire de sa fonction par le seul fait de son admission à l'Assemblée législative.

L'article 74 de la commission est adopté.

M. Sauteyra présente le paragraphe additionnel sui-

vant :  
Néanmoins, si l'Assemblée ne validait pas l'élection, la discussion serait considérée comme nulle et non-ave-

due.  
M. Sauteyra retire son amendement sur une observation de la commission.

M. Ambert propose un paragraphe additionnel dont la commission demande le renvoi de la discussion à l'article 78.

Les articles 75 et 76 ont été votés hier. On passe à l'article 77.

Art. 77. Sont, en vertu de l'article 28 de la Constitution, exceptés de l'incompatibilité prononcée par cet article entre toute fonction publique rétribuée et le mandat de représentant du peuple :

Les ministres,  
Les sous-secrétaires d'Etat,  
Le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine,

Le procureur-général à la cour de cassation,  
Le procureur-général à la cour d'appel de Paris,  
Le préfet de la Seine,

Les citoyens chargés temporairement d'un commandement militaire et d'une mission extraordinaire, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

M. le ministre met aux voix cet article par paragraphe.

1. Les ministres. (Adopté.)

2. Les sous-secrétaires d'Etat.

M. Besnard demande la suppression de ce paragraphe.

Ce n'est pas seulement les sous-secrétaires d'Etat sur lesquels M. Besnard voudrait faire peser l'incompatibilité, mais les ministres eux-mêmes. (Oh! oh!) Si, dit-il, les hautes capacités de cette Assemblée étaient moins préoccupées de la pensée d'arriver aux affaires, elles prendraient une part plus active à nos travaux qui y gagneraient. L'incompatibilité entre les fonctions des ministres et celles de représentants devrait donc exister.

Dans l'intérêt de la bonne administration, il vaut mieux que le sous-secrétaire d'Etat reste au ministère tandis que le ministre est à la chambre.

M. FRESLON: Le système de M. Besnard ne tendrait à rien moins qu'à supprimer les intermédiaires entre l'Assemblée et le président de la République en interdisant à ce dernier le choix des ministres dans le sein de l'Assemblée. Quelle opinion M. Besnard se fait-il donc de l'Assemblée? n'est-ce pas un corps politique? et n'est-il pas raisonnable, naturel, forcé que le président de la République prenne ses agents dans la majorité de cette Assemblée qui représente le pays, pour avoir une action sérieuse dans les affaires de ce même pays? On dit que les ministres sont ainsi juges de leurs actes; c'est voir la question sous son côté le plus minime, sous un côté misérable. Est-ce que les ministres qui votent dans tel ou tel sens n'ont d'autre préoccupation que de conserver leurs portefeuilles? (Bruit.) Mais ce reproche peut s'adresser à tous tant que nous sommes. Maintenant, je le demande, pense-t-on que ce soit trop de 18 hommes dans cette Assemblée pour représenter un grand parti? (Bruit.) L'admire, d'un autre côté, la confiance de certaines personnes qui veulent que l'on passe du banc de représentant à celui de ministre. (Aux voix! aux voix!) Ne voit-on pas que les places de sous-secrétaires d'Etat permettent aux hommes politiques qui annoncent de grands talents de s'instruire peu à peu à la connaissance des affaires? (Aux voix! aux voix!)

M. F. DE LASTEYRIE appuie l'amendement de M. Besnard: Je ne veux pas traiter la question au point de vue des ministres, mais cependant je me permettrai de dire un mot, s'il devait y avoir des inconvénients à ce que les ministres fussent pris en dehors de l'Assemblée, l'on y trouverait des avantages, entre autres celui-ci, qu'au lieu de passer la moitié de nos séances à discuter des questions de personnes, nous nous occuperions des affaires. En ce qui concerne les sous-secrétaires d'Etat, il me paraît qu'à cette heure-ci où nous avons le bonheur de posséder nos ministres, ils seraient mieux au ministère à donner des signatures que sur ces bancs pour donner à l'occasion un double vote aux ministres.

M. BILLAULT: Prenons garde, messieurs, à une préoccupation qui serait fâcheuse. Nous nous souvenons trop que nous avons combattu le gouvernement et nous transportons dans le gouvernement républicain nos oppositions tracassières. (Interruptions.) Tenons pour certain que tout ce qui tend à isoler les pouvoirs, à les rendre étrangers l'un à l'autre, serait dangereux. Prendre les ministres et les sous-secrétaires d'Etat, les deux questions se tiennent, en dehors de l'Assemblée, serait tout ce qu'il y a de plus désastreux pour le pays. Il importe à la bonne harmonie que l'Assemblée nationale et le pouvoir exécutif pussent se rencontrer sur un même terrain. Songez aussi qu'à l'avenir vos sessions sont permanentes; que le fardeau des affaires s'aggrave d'autant pour les ministres, et qu'il ne faut pas leur ôter tout moyen de l'alléger. Parlerai-je des questions de détail, de ces arguments mesquins contre lesquels on a trop insisté, du double vote donné aux ministres? En vérité, messieurs, croyez-vous donc que ce sont toujours ces questions personnelles qui gouvernent les hommes politiques? (Oui! oui!) Ceux qui ne répondent oui, me paraissent ignorer complètement comment se conduit un grand parti, et que ce n'est pas une affaire de pôt au feu. (On rit.)

Le paragraphe de la commission ainsi conçu: *les sous-secrétaires d'Etat*, est mis aux voix et rejeté par l'Assemblée. (Agitation.)

§ 3. Le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

M. Chavoix demande la suppression de ce paragraphe. Il y a plusieurs amendements dans ce sens.

Le paragr. 5 est mis aux voix et adopté.

§ 4. Le procureur-général à la cour de cassation.

M. Chavoix et plusieurs autres représentants demandent la suppression.

Il est procédé au scrutin de division dont voici le résultat :

Nombre des votants	751
Majorité absolue	366
Pour l'adoption du paragraphe de la commission	405
Contre	328

L'Assemblée adopte le paragraphe 4 de la commission relatif au procureur-général près la cour de cassation.

M. Etienne propose de mettre dans l'art. 77 le paragr. suivant :

*Le procureur-général près la cour des comptes.*

La commission repousse l'amendement.

M. Etienne demande que la commission veuille bien motiver son rejet.

M. Charlemagne dit que la commission repousse l'exception, parce que les fonctions de procureur-général à la cour des comptes n'ont rien de politique.

L'amendement est mis aux voix et rejeté à une forte majorité.

Paragraphe 5. Le procureur-général près la cour d'appel de Paris.

M. Chavoix et d'autres représentants demandent la suppression.

Le paragraphe 5 de la commission est adopté après une épreuve douteuse.

Paragr. 6. Le préfet de la Seine.

La suppression est également demandée par M. Chavoix et est adoptée. (Sensation.)

M. André Marius propose d'ajouter: Le préfet de police. (Rejeté.)

M. Brunet propose un paragraphe ainsi conçu: Président d'un comité ou d'un conseil général de grand service ministériel à Paris.

Le paragraphe est retiré.

MM. Raudouin, Morcl-Cornet, Louvet, Descat, Fourmentin, Delattre, Hubert-Delisle, Grandin, Levavasseur, Fournier, proposent un paragraphe ainsi conçu: « Le gouverneur de la banque de France. »

M. DESLONGRAIS: Il ne peut être question du gouverneur de la banque de France. Ce n'est pas un fonctionnaire public, bien qu'il soit nommé par l'Etat, il est salarié par la banque.

Les auteurs déclarent le retirer.

M. Gent propose ce paragraphe additionnel:

Toutefois le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine ne pourra être nommé dans ce département.

M. BARAGUAY-D'HILLIERS: L'art. 75 a tranché la question. L'amendement ne pourrait revenir qu'à la troisième lecture.

M. MORTIMER-TERNAUX: Cela est évident. L'Assemblée ne peut revenir ainsi à tout moment sur ses pas. Un pareil procédé embarrasse et prolonge indéfiniment la discussion.

La commission accepte l'amendement qui est adopté.

La séance continue.

### Nouvelles de Lyon.

Le service célébré hier dans notre cathédrale a été fort nombreux.

M. le maire et les adjoints s'étaient rendus à la Préfecture. Les autres corps constitués s'y étaient aussi donné rendez-vous, et le cortège en est parti à dix heures moins quelques minutes pour se rendre à l'église.

Le public fort nombreux qui saluait nos autorités sur leur passage, aimait à voir dans leur présence un gage de l'union en laquelle tout le monde espère pour rendre à la loi la force, et au pays la confiance.

M. le maréchal Bugeaud et M. le général Gemeau assistaient au service, entourés d'un brillant état-major. On a beaucoup remarqué l'attitude digne et calme du brave maréchal; sa tête blanche, sa figure noble, son expression bienveillante et sévère à la fois, donnaient à sa présence au milieu du recueillement général, un caractère de grandeur dont chacun a été frappé.

Après la cérémonie religieuse, le maréchal a passé en revue, sur la place de Bellecour, les quatre bataillons de dépôt en garnison dans notre ville.

En dehors de la partie officielle que nous venons de raconter, l'anniversaire du 24 Février a été célébré à Lyon avec un calme voisin de l'indifférence. Quelques rares fenêtres étaient pavoisées de drapeaux, et le soir on voyait briller de loin en loin des illuminations isolées.

À la Croix-Rousse, les drapeaux étaient plus nombreux; on en avait arboré de rouges, et d'autres où

le bonnet phrygien se détachait sur la bande blanche du drapeau tricolore. Les illuminations étaient presque générales.

Entre onze heures et minuit, quelques centaines de jeunes gens sont venus au milieu de la grande place chanter la *Marseillaise*, la *Carmagnole*, et danser une farandole autour de l'arbre de liberté. Ce rassemblement s'est dissipé sur l'invitation de M. le commissaire de police.

À la Guillotière, tout s'est passé aussi avec beaucoup d'ordre.

La cérémonie funèbre, dans l'église de Saint-Louis, a été pleine de dignité; le curé y assistait en camaï, et les Frères de doctrine chrétienne y avaient conduit processionnellement leurs nombreux écoliers; quant aux instituteurs laïques, on ne les a vus nulle part; les Frères s'étaient abstenus, la démocratie n'aurait pas eu assez de blâme à déverser sur eux; ils se sont présentés, et alors les professeurs laïques n'ont pas osé paraître, afin de ne pas montrer à tous les yeux leur pénurie et le peu de sympathie qu'ils inspirent.

— On a planté dans différents endroits de la Guillotière quelques beaux peupliers verts en remplacement des arbres de la Liberté dont les racines réactionnaires ont refusé de pousser dans la terre démocratique-sociale. Cela est bien; mais justement parce que cela est permis, MM. les clubistes ne pouvaient s'en contenter; ils ont, dans la nuit de samedi à dimanche, et en réponse à l'arrêté préfectoral qui donnait l'enlèvement des bonnets rouges, ils ont, disons-nous, installé un magnifique bonnet écarlate sur la place Béranger, aux Brotteaux.

— M. le maréchal Bugeaud est parti ce matin pour Saint-Etienne, où il est impatientement attendu. Cette cité industrielle a compris qu'elle devait un brillant accueil à l'homme qui représente le plus énergiquement aujourd'hui la résistance aux utopies anarchiques et aux projets révolutionnaires. Vivant de son travail et de son commerce, Saint-Etienne a voulu, en fêtant le maréchal Bugeaud, faire une manifestation en faveur de l'ordre, cette source de toute prospérité.

La garde nationale, infanterie, cavalerie et artillerie, ira attendre le maréchal à l'embarcadere du chemin de fer et l'escortera jusqu'à l'hôtel du Nord; après quelques instants de repos, il se rendra sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour passer la revue de la garde nationale et de la troupe de ligne. Un grand diner succédera à la revue et après le diner un bal brillant réunira l'élite de la société de la ville.

— Nous ne nous trompons pas en attribuant à la funeste influence des meneurs l'agitation qui a, pendant quelques jours, tenté de troubler la tranquillité dont jouit notre ville. Deux de ces provocateurs de désordres ont été arrêtés par la police, et l'on a trouvé sur l'un d'eux deux pistolets chargés et une somme de 2,700 fr. en or et en billets de banque.

Nos ouvriers comprendront-ils une fois à quels misérables ambitieux ils accordent leur confiance, et sauront-ils repousser tous ces prédicateurs sauvages qui les trompent et se moquent de leur bonne foi?

— L'administration de la ville de la Guillotière est dans l'intention d'intenter un procès au curé, au sujet du mobilier des écoles acheté par lui dans le temps, et qu'il a démenagé après en avoir donné préalablement avis à la mairie et à la préfecture. C'est M. Combrès, adjoint, qui est le grand meneur de toute cette affaire; le conseil municipal doit en délibérer lundi 26 courant.

— D'où vient que l'arrêté de M. le préfet, relatif à l'enlèvement du bonnet terroriste, n'est pas affiché à Lyon, tandis qu'il l'est depuis vendredi dans les communes suburbaines?

— Hier, pendant la revue, un vieillard imprudent a été renversé par le cheval d'un dragon, et a reçu d'assez graves blessures.

— M. Dubois, conseiller de préfecture, secrétaire-général du Rhône, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche (Rhône) en remplacement de M. Faure.

Dans son passage à la préfecture du Rhône, M. Dubois s'est montré sous le jour le plus favorable, et nous sommes heureux d'une décision qui le consacre à l'administration de notre département.

— Par arrêté du président de la République, M. Cazeaux, commissaire du premier arrondissement de Lyon, est élevé aux fonctions de commissaire de police central à Toulon.

— M. le docteur Hénon, n'a pas été réélu président de la société d'agriculture; c'est M. Thiollière qui l'a remplacé.

— Le banquet démocratique et social a lieu au

jour d'hui à Saint-Amour, ainsi qu'on l'avait annoncé. Nous espérons qu'il ne donnera lieu à aucune manifestation hostile à la tranquillité publique.

— Un des militaires en cantonnement à Vaulx-en-Velin a été frappé hier au soir, à neuf heures et demie, de trois coups de poignard en pleine poitrine pendant son sommeil. A ses cris, l'habitant chez lequel il est logé est aussitôt accouru et a trouvé ce malheureux baigné dans son sang.

L'assassin a pris la fuite après la perpétration de son crime, et est encore inconnu.

— Jeudi soir, vers 10 heures, une jeune femme s'étant introduite dans le domicile du sieur V..., rue des Célestins, 1, lui vola sa montre avec chaîne d'or que la police du quartier a retrouvée en arrêtant la coupable.

— Les fabricants bijoutiers ou orfèvres à qui il aurait été volé, il y a au moins un an et peut-être beaucoup plus, une chaîne en or, peuvent s'adresser à M. Lieutard, commissaire de police de l'arrondissement de l'Hôtel-Dieu, rue Belle-Cordière, 7, pour la réclamer.

Il y a encore dans son bureau une chaînette et une petite clé d'or, dont le vol paraît dater d'une époque plus récente.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

Le 11, au Logis-Neuf, le feu avait pris dans un bâtiment neuf appartenant au sieur Gavand et détruit portes et planchers. Les pompes du château de Cornaton, arrivées à temps, ont empêché le feu de s'étendre.

Le 14, à Saint-Martin-du-Mont, une meule de paille et le toit d'un hangar au sieur Lacombe, ont aussi été brûlés. On croit que ces deux incendies peuvent être attribués à la malveillance.

Le 18 février, à Brens, deux bâtiments appartenant aux sieurs Baudot (Pierre), traiteur à Belley, et Maillot (Marin), cultivateur, ont été réduits en cendres.

M. le sous-préfet et M. Gouvet, adjoint de Belley, un grand nombre d'ecclésiastiques, les pompiers et les habitants de Belley sont arrivés en hâte sur le lieu du sinistre, et ont réussi à préserver les maisons voisines. On a maîtrisé vers quatre heures le feu, qui avait commencé à minuit. Les causes du sinistre ne sont pas connues. Un des bâtiments était assuré; l'autre, qui ne l'était pas, est évalué à 1,350 fr.

— Un concours vient d'avoir lieu avec beaucoup de solennité pour la nomination du chirurgien-major futur de l'Hôtel-Dieu.

Ce concours fait honneur non-seulement à notre école de médecine qui peut revendiquer les concurrents comme ses élèves, mais encore à l'école spéciale de nos hôpitaux où ils ont puisé leur éducation clinique.

La lutte a été honorable pour tous, et réellement glorieuse pour le vainqueur.

Après des épreuves variées pendant plusieurs jours (du 10 au 23 courant) sur les diverses branches de l'art de guérir, et en particulier de la chirurgie, le Jury a désigné M. Desgranges. Il entrera en fonction comme chirurgien-major le premier janvier 1856; en attendant, il fera pendant six ans le service d'aide-major, à partir du premier janvier 1850, époque où expire le temps de M. Pétrequin, chirurgien-major actuellement en exercice.

— M. Lajard, intendant militaire de la 7<sup>e</sup> division, est nommé intendant en chef de l'Hôtel National des Invalides.

### Nouvelles diverses.

Le *Droit* publie ces nouveaux détails sur l'assassinat de la femme Huet :

« Huet a été extrait aujourd'hui de sa prison et conduit à la morgue. Les agents qui l'accompagnaient l'ont conduit dans une pièce où se trouvaient M. Broussais, juge d'instruction, et un substitut du procureur de la République. A peine était-il entré, que M. le juge d'instruction, lui désignant du doigt un corps étendu à terre, lui dit : La reconnaissez-vous ? Huet, saisi d'effroi, a reculé d'horreur. A ses regards s'offraient, non plus un tronçon de cadavre ayant à peine une forme humaine, mais une femme dont les bras et les jambes, habilement rattachés au corps, la lui faisaient voir telle qu'il l'avait vue autrefois. Huet, après avoir subi cette première émotion, est tombé dans un état d'accablement qui ne lui a pas permis de prononcer une seule parole; interpellé une seconde fois par le magistrat, il a répondu d'une voix morne et languissante : « C'est ma femme. »

« Nous devons faire connaître comment les jambes

et les bras de la femme Huet ont été découverts. On se rappelle que son cadavre ayant été trouvé, le 27 janvier, flottant dans la Seine, près du quai St-Bernard, des indications furent données par la justice pour que les membres de ce cadavre fussent recherchés. Ces recherches furent inutiles. Cependant, ces jours derniers, M. le juge d'instruction, soupçonnant que l'assassin aurait bien pu les engloutir dans les lieux d'aisance de la maison habitée par la femme Huet, examina soigneusement les localités. Ayant remarqué sur les murailles du cabinet du rez-de-chaussée quelques traces de sang, il ordonna immédiatement que les fosses d'aisances fussent vidées. Cette opération a eu pour résultat de faire découvrir les deux jambes et les deux bras de la malheureuse femme Huet.

« L'accusé, en présence de ce cadavre si miraculeusement complété, a persisté à nier sa culpabilité; mais il n'a tenté aucune explication pour se défendre. Il était profondément abattu; sa tête, inclinée sur sa poitrine, paraissait inanimée, et sa voix était à peine intelligible, tant elle était faible et languissante. Huet a eu à subir une seconde et plus décisive épreuve. Aussitôt le crime connu et l'auteur signalé à la justice, on s'est empressé d'envoyer un mandat d'arrestation dans le pays de Huet, et l'ordre d'expédier à Paris tous les objets qu'il avait pu y envoyer. Par suite de cet ordre, un assez volumineux paquet est arrivé hier au parquet; son contenu a été présenté aujourd'hui à Huet. On a successivement fait passer sous ses yeux un drap ensanglanté, un couteau, une hachette et une lame de scie portant de larges taches de sang. Cette exhibition a arraché un moment Huet à l'état de torpeur où il se trouvait plongé; mais bientôt il est retombé dans sa situation première. La plupart des questions qui lui ont été adressées sont restées sans réponse, et les seules paroles que le magistrat ait pu tirer de lui, sont celles-ci : « Je ne sais pas, ce n'est pas moi. »

### Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. FRANCFORT-SUR-MEIN, 19 février. — Dans la séance de l'Assemblée nationale de ce jour, la discussion a continué sur le projet de loi électorale : Soixante-dix amendements ont été présentés. Le président du conseil, M. Gagern, s'est prononcé contre le suffrage universel. Il désire la garantie d'un cens qui ne serait pas trop élevé. Il n'y a pas encore de résultat.

Une nouvelle note prussienne est, dit-on, arrivée. Elle contiendra la promesse formelle de la Prusse d'accepter la position que lui ferait l'Assemblée nationale.

ANGLETERRE. LONDRES, 21 février. — Son Excellence, le comte Colloredo, ambassadeur de l'empereur d'Autriche est arrivé à l'hôtel Mivart.

— Le budget de la marine pour le service de 1849-50, sera de 6,260,740 liv. C'est sur l'année dernière une réduction de 1,257,870 livres.

— La reine et le prince Albert ont rendu visite au comte et à la comtesse de Neuilly, à Claremont.

— Des correspondances de Naples, du 11 février, annoncent que presque tout le poids de l'expédition pour la restauration du pape tomberait sur l'Espagne, attendu que la Belgique, la Bavière et le Portugal n'ont pas les moyens nécessaires. Déjà le cabinet de Madrid tient prêts 10 mille hommes et quatorze bateaux à vapeur dans la Méditerranée.

— On lit dans le *Standard* :

« La nouvelle que l'Autriche avait énoncée aux conférences de Bruxelles la ferme résolution de maintenir l'intégrité des traités de 1815, est parfaitement d'accord avec ce que l'on dit ici depuis deux ou trois semaines dans les cercles bien informés. Cependant, la question pourrait encore se compliquer, si une intervention étrangère avait lieu en Italie pour rétablir le pape dans son pouvoir temporel. »

— On mande de Naples, le 11 février :

« Demain la chambre des députés s'occupera de la motion du renvoi du ministère; si elle passe à une grande majorité, il faudra que le roi renvoie le cabinet ou dissolve la chambre. Le roi est très irrité ou penche vers la dissolution. »

La hausse sur les fonds publics et sur la plupart des autres valeurs a encore fait de très sensibles progrès, sans autre cause que l'abondance extraordinaire de l'argent sur la place. Bien qu'il y ait de très vives demandes au comptant sur les fonds publics,

c'est surtout dans les actions de la Banque de France et dans celles de certaines lignes de chemins de fer que se font les placements. Le mouvement de hausse paraît devoir se continuer encore. Les nouvelles étrangères n'ont pour le moment aucune influence sur nos fonds; il n'a, du reste, circulé aucun bruit digne de remarque.

Au comptant, le 5 p. 0/0 a débuté à 82 60, il s'est élevé, sans réaction, à 83 50, puis est redescendu à 82 90 pour finir à 83, en hausse de 80 c. sur hier.

Le 3 p. 0/0, ouvert à 51, est retombé à 50 90, puis s'est élevé à 51 40, est revenu ensuite à 51 10 et ferme à 51 25, en hausse de 75.

L'emprunt n'a eu qu'un cours, 83 fr., en hausse de 1 p. 0/0.

La situation de la Banque et de ses succursales le 22 février, comparée à celle du 15 du même mois, présente peu de changements. L'argent monnayé, dans les caisses de la Banque, s'élève à 295 millions, 7 millions de plus que le 15 courant.

Les effets protestés ou en retard ont diminué d'un demi-million (13,500,000).

Le portefeuille a encore diminué de 4 millions; il s'élève à 146 millions.

La masse des billets en circulation a diminué de 1 million (422,000,000).

Les journaux écossais nous apportent le récit d'une catastrophe épouvantable arrivée samedi dernier à Glasgow, dans le théâtre Royal.

Le spectacle venait de commencer. Il était sept heures et demie. Le bruit se répand tout-à-coup que le feu vient d'éclater dans une galerie supérieure. Aussitôt, la plus grande confusion éclate dans la salle. Toute la foule se précipite vers les portes trop étroites, et soixante-quatre personnes sont étouffées au milieu d'un inexprimable désordre.

Le feu s'était effectivement déclaré par suite d'une fuite de gaz. Le directeur du théâtre prit immédiatement toutes les mesures nécessaires pour en arrêter les progrès. La police et les pompiers furent mandés et arrivèrent en grande hâte. Les autorités furent elles-mêmes bien vite rendues sur les lieux. Nul doute que si ces masses éperdues avaient voulu écouter les conseils de ceux qui cherchaient à calmer leur panique, l'accident n'aurait eu aucune suite très fâcheuse. Mais en pareil cas, malheureusement, les masses n'écoutent rien.

Le spectacle qu'a présenté la salle, une fois qu'elle a été évacuée, avait quelque chose d'indescriptible. Des hommes, des femmes, des enfants foulés aux pieds, écrasés, défigurés, gisaient pêle-mêle aux environs des portes. La plupart n'étaient déjà que des cadavres. On les a déposés dans les salles voisines. Les médecins ont prodigué les ressources de leur art, mais inutilement.

La scène changea bientôt de place; les corps furent transportés vers dix heures dans un hôpital, afin qu'on pût constater l'identité de ceux qui avaient succombé.

A cette heure-là, la nouvelle de la catastrophe s'était répandue dans toute la ville, et des milliers de familles assiégeaient les portes de l'hôpital, demandant à être introduites pour voir si des parents ne seraient pas parmi les victimes. Une malheureuse femme a reconnu trois des siens.

Qu'on juge des cris et des lamentations de cette foule! Presque toutes les victimes sont des jeunes gens de 14 à 20 ans; il y a aussi quelques enfants beaucoup plus jeunes.

Quant à l'incendie, cause première de tant de malheurs, il n'a fait dans la salle de spectacle que des ravages insignifiants.

**TABLETTES LAROQUE** le plus efficace des pectoraux contre les Rhumes, Toux, Catarrhes, Irritations nerveuses, et maladies de poitrine. — Boîtes : 1 fr. 25 c. pharmacie LAROQUE, rue Saint-Polycarpe, à Lyon, et dans chaque ville. **SIROP PECTORAL**, 1 fr. 50 c. la bouteille.

**RHUMES**, catarrhes, et Irritations de poitrine, de la gorge et des bronches. Contre ces diverses affections, rien n'est plus efficace que le **SIROP** et la **Pâte de Nafé** dont la supériorité sur tous les autres pectoraux a été constatée par les médecins des hôpitaux de Paris, et par la plupart des membres de l'Académie de médecine. Dépôts en cette ville chez M. VARNET, ph. place des Terreaux; ANDRÉ, ph. place des Célestins, et LARDET, ph. à Lyon.

A. MEINEL, gerant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.